

Chasseneuil, le 18 mars 2019

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la nouvelle journée de formation suivante, ouverte aux notaires et aux collaborateurs :

« Vente d'immeuble : quand rien ne va plus »

Nathalie Bernard et Juliette Molinier

lundi 24 & mardi 25 juin 2019, dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers.

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de la session est de **400,00 €** (l'INFN - site de Poitiers n'est pas assujéti à la TVA), le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat de l'INFN - site de Poitiers** le bulletin réponse ci-après, accompagné du chèque de **400,00 €** libellé à l'ordre de **INFN (merci de faire un chèque par formation)**.

Bien à vous,
Catherine OGIER
Directrice INFN - site de Poitiers

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation des 24 & 25 juin 2019 dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers

« Vente d'immeuble : quand rien ne va plus »

→ Inscription de Maître

Notaire à

→ **OU** de Mme/Mr
Etude de Me

Fonction

N° de téléphone :

Adresse mail (impératif)

Chèque de 400,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue l'INFN - site de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr

« VENTE D'IMMEUBLE : QUAND RIEN NE VA PLUS »

Immobilier, urbanisme et fiscalité immobilière

DATE

lundi 24 & mardi 25 juin 2019

NOM & TITRE DE L'INTERVENANT

Nathalie Bernard, Juriste spécialiste en droit de la construction et droit de l'urbanisme
Juliette Molinier, Docteur en droit, juriste en droit fiscal.

PUBLIC CONCERNE

Notaires, collaborateurs

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Attirer l'attention du Notaire sur des problématiques récurrentes concernant la vente d'immeuble bâti ou la vente de terrain à bâtir.

Le Notaire doit être en mesure d'alerter son client sur les difficultés que peuvent susciter les opérations rencontrées et doit être capable de fournir le bon conseil.

PEDAGOGIE

- Formation abordée sous forme de 6 thèmes et cas pratiques.

PRE-REQUIS

- Connaître les bases en droit de l'urbanisme et en droit fiscal (TVA, plus-value immobilière).

PROGRAMME DE LA FORMATION

I- La révélation de travaux réalisés sans autorisation

Importance des travaux et incidence en matière de TVA

II- La vente en catastrophe de l'immeuble inachevé

Plus-value immobilière ; une exonération est-elle applicable?

III- Les aléas de la division d'un immeuble bâti

IV- Les précautions à prendre lors de la division du TAB

Règles applicables en matière de TVA et de plus-values immobilières

V- Le cahier des charges du lotissement ; la restriction au droit de disposer

VI- Cession d'universalité et les difficultés liées à la vente de l'immeuble professionnel loué en TVA ou l'immeuble dépendant d'une résidence